



Cfdt:

THALES

INFO RAPIDE

# TEMPS DE TRAVAIL CAMPAGNE DE FLEXIBILITÉ



## FLEXIBILITÉ



Comme prévu dans l'accord Groupe sur le temps et l'organisation du travail négocié et signé par la **CFDT Thales**, une campagne de flexibilité du forfait doit avoir lieu une fois par an. Elle est ouverte du 29 septembre 2025 au 7 novembre 2025.

Les possibilités d'adaptation du forfait annuel en jours sont les suivantes: 206, 210 ou 217 jours.

- J'ai ralié le Forfait de référence en 2024 :
  - **Si je le souhaite, je peux faire une demande de flexibilité**
    - Pour l'augmentation du nombre de jours : variation de + 0.9% sur le salaire par jour de travail en plus.
    - Pour la diminution du nombre de jours : variation de - 0.7% sur le salaire par jour de travail en moins.

**La flexibilité ne peut excéder 4 jours par an à la hausse et pas de limite à la baisse.**

		Forfait annuel en jour de l'année N+			
		206 jours / an	210 jours / an	214 jours / an (Forfait de référence)	217 jours / an
Forfait annuel de l'année N	206 jours / an	-	3,60%	-	-
	210 jours / an	-2,80%	-	3,60%	-
	214 jours / an (Forfait de référence)	-5,60%	-2,80%	-	2,70%
	217 jours / an	-7,70%	-4,90%	-2,10%	-

## Calcul du nombre de jours de repos en fonction du forfait

Année	Nb jours année	Nb samedi/dimanche	Nb jours CP	Jours de Substitutions ou fractionnement	Nb Jours fériés chômés	NB RTT 217 jours	NB RTT 214 jours	NB RTT 210	NB RTT 206
2026	365	104	25	2	8	9	12	16	20
2027	365	104	25	2	6	11	14	18	22
2028	366	106	25	2	8	8	11	15	19



# INFO RAPIDE

## TEMPS DE TRAVAIL CAMPAGNE DE RALLIEMENT



- Je n'ai pas encore rallié le nouvel accord temps de travail
  - **Si je le souhaite, je peux faire une demande de ralliement**

### RALLIEMENT AU NOUVEL ACCORD

Forfait actuel	Modalité de rémunération pour un forfait jours de référence 214 jours (jour de solidarité inclus)
206 jours	1ère année - 210 jours : salaire de base +3,6% 2nde année - 214 jours : salaire de base +5%
210 jours (dont TSN)	Salaire de base +5%
217 jours (DIS)	Maintien de la rémunération actuelle
Forfait annuel en heures (hors TSN)	Salaire de base +7%
Forfait annuel heures sur 214 jours (TSN)	Salaire de base +4%
Forfait 217+1*	Salaire de base -1,4%

\* Ercom et Suneris; Thales Simulation & Training

### Astuces CFDT :

- Les salariés qui sont restés sur les accords locaux et qui comptent faire une mobilité groupe ou un changement de NR (Niveau de Responsabilité), il vaut mieux anticiper votre ralliement plutôt que de vous le voir imposer.
- Les salariés qui comptent utiliser leur IDR dans leur CET fin de carrière pour partir plus tôt, un changement de rémunération associé au changement de forfait aura une incidence sur le calcul du temps en CET, nous conseillons donc de ne pas changer moins d'un an avant le départ à taux plein.
- Les salariés qui souhaitent réduire leur temps de travail peuvent aussi faire une demande de forfait réduit (par ex 193j pour un 90% ou 171j à 80%). Dans ce cas Thales prend à sa charge les cotisations sur la base du taux plein du forfait référence 214j.
- La flexibilité peut aussi être apportée par l'utilisation du CET groupe en plaçant par exemple tout ou partie de sa rémunération variable et profiter de jours abondés à 20%.

**?** Pour toutes vos questions, contactez les élus CFDT de votre site.

[www.https://www.cfdt-thales.com/](https://www.cfdt-thales.com/)

